Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
MRC de Bécancour
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Règlement 2024-03-04

RÈGLEMENT MODIFICANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ RM19

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE Monsieur Pierre-Luc Blanchet donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement #2024-03-04 modifiant le règlement harmonisé RM19.

La directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) CE 6 FÉVRIER 2024.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat l'avis public portant sur le [le règlement #2024-03-04 modifiant le règlement harmonisé RM 19], en affichant une copie de cet avis le 6 février 2024 à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 6 février 2024.

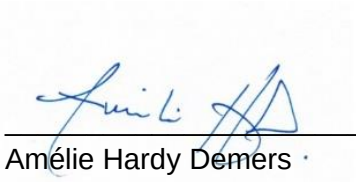

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière